

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 14 janvier 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ; M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ; Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;

Sont absent(e)s :

M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

En préambule, le Maire indique que le point 1.8 est reporté à une séance subséquente.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Avis de motion – règlement de gestion contractuelle
- 1.2. Nomination des vérificateurs
- 1.3. Adhésion à l'ADMQ
- 1.4. Adhésion à la COMBEQ
- 1.5. Don pour la rénovation du presbytère
- 1.6. Adoption d'une politique de prévention du harcèlement
- 1.7. Demande de subvention à Emploi Canada
- ~~1.8. Demande de dérogation au règlement d'occupation du domaine public~~

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois de décembre 2018
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. Avis de motion – règlement de zonage
- 2.4. Engagement auprès du MELCC

3. SERVICE DES LOISIRS

- 3.1. Horaires à la bibliothèque

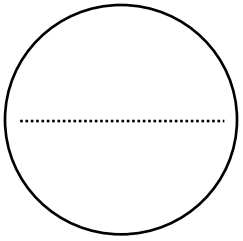
4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions de l'année 2018
- 4.2. Entente avec la Croix-Rouge
- 4.3. Entente avec l'UCMUM

5. VARIA

- 5.1. Informations du Maire

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle.

rés : 2019-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-01-004

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 14 JANVIER 2019

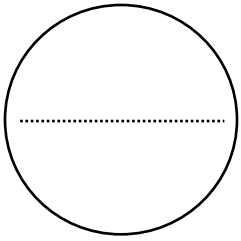
M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 14 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que les comptes ajoutés et payés du mois de décembre 2018 soient acceptés au montant de **195 898,98 \$**.

ADOPTÉE



Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donnée par Sonia Dumais, conseillère, qu'un projet de règlement relatif à la gestion contractuelle a été déposé et présenté devant le conseil municipal.

Il est précisé par la conseillère Mme Dumais que ce projet s'inscrit suite au projet de loi 122 qui vise « principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ». Si jusqu'à présent les municipalités ne disposaient pas d'un cadre entourant la gestion des contrats, désormais cela est une obligation. Pour autant, une plus grande latitude est donnée pour ce qui est des modalités d'attributions des contrats et particulièrement des seuils qui permettent ou non d'aller en appel d'offres, ou à défaut, en contrat de gré à gré. Aussi, avec ce projet de règlement, la municipalité a pour objectif de gagner en flexibilité en ce qui concerne la passation des contrats, sans pour autant négliger la rigueur de cette démarche d'attribution. Au-delà de 100 000 \$, dans tous les cas, un appel d'offres public est nécessaire. Cependant, entre 25 000 \$ et 100 000 \$, selon le type de contrat, il sera désormais possible de procéder selon un contrat de gré à gré, ce qui permettra d'économiser du temps et aussi de s'assurer d'un choix encore plus précis des fournisseurs municipaux.

rés : 2019-01-005

NOMINATION DE LA FIRME DE VÉRIFICATION EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe afin que soit réalisé un audit des états financiers de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

De nommer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.R.L à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tel que prescrit par *l'article 966 du Code municipal du Québec*, et ce, pour un montant de 11 900 \$ plus les taxes applicables, et 5 % d'honoraires professionnels, pour l'audit des états financiers de l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 ainsi que les rééditions des programmes spécifiques de Recyc-Québec et de la TECQ.

ADOPTÉE

rés : 2019-01-006

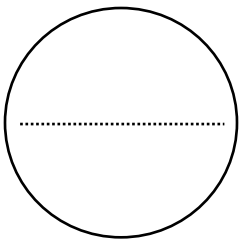
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

De renouveler la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) de M. Clément Costanza, directeur général et secrétaire-Trésorier, au coût de 811 \$ plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

ADOPTÉE



rés : 2019-01-007

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

De renouveler la cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de M. Sylvain Boucher, inspecteur municipal, au coût de 375 \$ plus taxes, tel que prescrit par ladite association.

ADOPTÉE

rés : 2019-01-008

DON POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite apporter un soutien financier pour la préservation du bâti local et de ce qui constitue son patrimoine ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

De procéder à une donation monétaire d'un montant de 3 500 \$ au *Comité des fêtes de Sherrington* pour la rénovation et de la réhabilitation du presbytère de Sherrington.

ADOPTÉE

rés : 2019-01-009

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL – ADOPTION

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

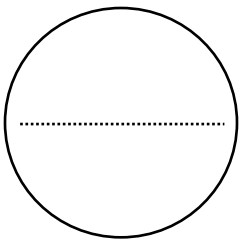
ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE



rés : 2019-01-010

**APPEL DE FINANCEMENT À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2019 – INITIATIVE ÉEC
(EXPÉRIENCE D'ÉTÉ CANADA)**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, avec l'appel à financement « Expérience d'été Canada », offre la possibilité à des jeunes âgés de 15 à 30 ans d'acquérir une expérience de travail pertinente afin de réussir leur transition vers le marché du travail ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir des expériences de travail de qualités aux jeunes de son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'autoriser le directeur général à déposer une demande de financement au *gouvernement du Canada* pour le recrutement de jeunes pour la période estivale 2019.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Durant le mois de décembre 2018, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1 Bâtiment accessoire

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Réparations à la station Pinsonneault
- Informations concernant l'entretien de la glace à la patinoire

Avis de motion

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 308-1 RELATIF AU ZONAGE

Avis de motion est donnée par Pierre Boisvert, conseiller, relatif à un amendement au règlement 308-1 relatif aux dispositions qui encadrent le zonage en vigueur au sein de la municipalité.

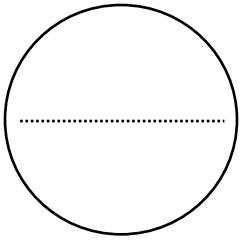
Il est précisé par le conseiller Pierre Boisvert que ce projet vise à régulariser et à mettre en conformité la réglementation municipale en la matière. Cet amendement a pour objectif d'intégrer dans le règlement en vigueur une activité de type industrielle de catégorie 2 dans la zone C-4 d'une part ; d'autoriser les résidences jumelées à l'intérieur de la zone R-9 d'autre part.

rés : 2019-01-011

**ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) –
TRANSMISSION D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ FAISANT SUITE AUX
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS**

ATTENDU les démarches engagées par la municipalité pour le réaménagement et l'exploitation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine du centre communautaire et du centre de loisirs ;

ATTENDU une demande additionnelle du MELCC relative à l'attestation de conformité des travaux à réaliser ;



ATTENDU la lettre d'engagement de la municipalité adressée au MELCC à cet égard en date du 20 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement, au plus tard soixante (60) jours après l'obtention de l'autorisation, une attestation de conformité au regard du plan d'aménagements des puits.

ADOPTÉE

rés : 2019-01-012

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'il est demandé par le *Réseau Biblio*, regroupement national des bibliothèques du Québec dont celle de Sherrington est membre, d'indiquer quelles sont les heures d'ouverture au public de celle-ci :

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'adopter les heures d'ouverture suivantes à la bibliothèque :

- Les mardis de 15 h à 17 h 30
- Les jeudis de 18 h à 20 h 30
- Les samedis de 14 h à 16 h 30

ADOPTÉE

rés : 2019-01-013

ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX ROUGE

CONSIDÉRANT l'entente de service entre la municipalité et la Croix-Rouge pour la période 2016-2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

De régler la contribution pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 au montant de 331,36 \$.

ADOPTÉE

rés : 2019-01-014

UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE – ENTENTE DE SERVICE 2019

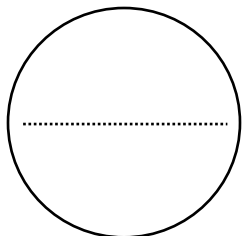
CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente de service avec *L'Unité Communautaire de mesures d'urgence Montérégie inc.* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

De conclure une nouvelle entente entre la municipalité et l'UCMCM pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 pour une cotisation annuelle d'un montant de 25 \$ par pompier jusqu'à concurrence de 600 \$ maximum.

ADOPTÉE



RAPPORT DES INTERVENTIONS DE L'ANNÉE 2018

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour l'année 2018 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | 2018 TOTAL |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Feux de batiments | 2 | | 1 | | 2 | | | | | | | | 5 |
| Feux divers | 3 | | | 2 | | | | | | | 1 | 1 | 7 |
| Medical PR | 8 | 10 | 6 | 7 | 7 | 7 | 8 | 3 | 11 | 7 | 6 | 8 | 88 |
| Accidents | 7 | 3 | 6 | 4 | | | 3 | | 1 | 2 | 3 | 1 | 30 |
| Sécurité publique | | | | | | 2 | | | 1 | 1 | | | 4 |
| Alarmes incendies | | 1 | 1 | | 1 | | 2 | 2 | 1 | 1 | | 2 | 11 |
| Entraides | 5 | 4 | 3 | 5 | 3 | 3 | 4 | 8 | 6 | 4 | 3 | 2 | 50 |
| Aide aux citoyens | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Prévention incendie | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Alarmes CO2 | 1 | | | 1 | | | | | | | | | 2 |
| Alarmes gaz | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Garde en caserne | 3 | | | | | | 2 | | | | | | 5 |
| | 29 | 18 | 17 | 19 | 13 | 12 | 19 | 13 | 20 | 15 | 13 | 14 | 202 |
| Nombre de sortie par camion | | | | | | | | | | | | | |
| N°232 | 12 | 3 | 9 | 6 | 2 | 1 | 5 | 2 | 2 | 4 | 4 | 4 | 54 |
| N°332 | 7 | 4 | 8 | 8 | 6 | 3 | 5 | 9 | 8 | 7 | 2 | 4 | 71 |
| N°732 | 3 | 1 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 5 | 5 | 2 | 2 | 35 |
| N°932 | 18 | 13 | 13 | 12 | 9 | 8 | 12 | 5 | 13 | 11 | 12 | 10 | 136 |
| Appels de nuit | 8 | 7 | 1 | 4 | 4 | 3 | 4 | 5 | 5 | 3 | 2 | 1 | 47 |
| Prévention résidentielle | | | | | | | | | | | | | 132 |
| Activité à l'école | | | | | | | | | 2 | 4 | | | 6 |
| Activité publique | | | | | | 2 | | | 1 | 1 | | 1 | 5 |

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

M. Van Winden s'adresse au conseil afin de leur demander une aide pour l'anniversaire des 30 ans de la Fabrique et de l'organisation du prochain marathon spaghetti. Si cela était possible d'avoir accès à l'Arena toute la journée avec une surveillance. Cela doit avoir lieu à la fin du mois d'avril. Le Maire précise que la municipalité va effectivement faire son possible pour leur venir en aide et souligner comme il se doit cet évènement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 28

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019.

rés : 2019-01-015